

**DELIBERATION N° 2015-03(GMT)**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Date de convocation : 13 janvier 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 10

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille quinze et le 22 janvier le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présents :**

Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Pierre POURCIN, Michel REY, Serge SARDELLA.

**Etaient excusés :**

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, André LAURENS, René MASSETTE, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Pierre POURCIN a été désigné secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Avenants aux marchés de travaux d'amélioration thermique et fonctionnelle au sein des locaux de la DDSIS et du CSP de Digne les Bains**

**Le Vice-Président AUBERT expose :**

**1) Avenants techniques et financiers :**

Les travaux étant en phase active, il est nécessaire de procéder à quelques réajustements qui entraînent une augmentation dans la masse des travaux de certains marchés.

**Intitulé et numéro du lot :** Lot n° 2 : Cloisons doublage faux plafond

**Numéro de marché :** 2014-37

**Titulaire :**

GAMBA  
Les Sieyes-Chemin des Alpilles  
04 000 DIGNE LES BAINS

**Montant HT du marché notifié TRANCHE CONDITIONNELLE N°1 :** 31 484 .60 €

**Montant HT des travaux objet de l'avenant :** -1 100.89 €

**% de diminution du marché :** - 3 .50%

**Nature des travaux :**

Remplacement d'un faux plafond coupe-feu non démontable par un faux plafond démontable non coupe-feu.

**Justification de la diminution dans la masse des travaux :**

Le contrôleur technique en charge de l'opération indique que le degré coupe feu du faux plafond n'est pas obligatoire ; il est donc possible de le remplacer par un faux plafond démontable moins coûteux en pose et fourniture.

Montant du poste : - 1 100.89 €/HT

---/---

**Intitulé et numéro du lot :** Lot n° 6 : Ventilation plomberie sanitaire

**Numéro de marché :** 2014-41

**Titulaire :**

SARL AILHAUD  
ZAE Espace Bléone  
3 Avenue Beau de Rochas  
04 510 Aiglun

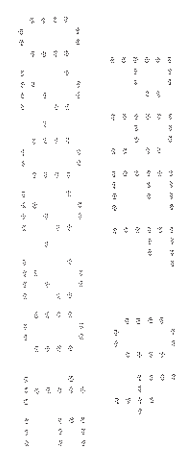
**Montant HT du marché notifié TRANCHE CONDITIONNELLE N°2 :** 11 242 €

**Montant HT des travaux objet de l'avenant :** 595.32 €

**% augmentation du marché :** 5.29 %

**Nature des travaux :**

Reprise d'un branchement robinet de puisage et siphon pour la plonge  
Installation d'un robinet de puisage  
Installation d'une alimentation et évacuation pour lave-vaisselle



**Justification de l'augmentation dans la masse des travaux :**

Il s'agit de prestations complémentaires faisant suite à une adaptation du projet pour rapport à l'amélioration du fonctionnement de la cuisine

Montant du poste : 595.32 €/HT

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à signer les avenants susvisés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du CASDIS**



**Claude FIAERT**